

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf le douze décembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DERROUET, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur THEIL Pascal, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina, Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur YASSINE Abdel, Madame Florence LAUDICINA.

**Etaient excusés** : Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Monsieur DIOUF Boury, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel

**Secrétaire de séance** : Madame BATARD Nathalie

### 1. Désignation du nombre de postes d'adjoints

Le conseil municipal décide la création de 8 postes d'adjoints.

Vote : 5 présents n'ont pas pris part au vote

Pour : 22 voix (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur, BENAOUA Boualem, Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina)

### 2. Election des adjoints

Il a été procédé ensuite selon les articles L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT, et sous la présidence de Monsieur David DERROUET élu maire à l'élection de la liste des adjoints

- Liste de CABEZA Aline

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
Nombre de votants (enveloppes déposés)	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral)	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

La liste Aline CABEZA a obtenu 22 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Aline

CABEZA

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

- Aline CABEZA
- Jean-Marc FRESIL
- Nathalie BATARD
- Claude BOUTIN
- Frédéric DUFOSSE
- Nadia Le GUERN
- Didier RAJOBSON
- Alexandra LE FOLL

### 3. Délégation de pouvoirs du Maire

Le conseil municipal décide :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal (4600 € annuels) les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voiries et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
3. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal (proposition : selon les montants inscrits chaque année au budget), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-2-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
  6. De passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
  7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
  8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
  9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
  10. De décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600 ₪
  11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
  12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
  13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements
  14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
  15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (76224.50 ₪)
  16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
    - Autorise le Maire à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès des autorités
    - Autorise le recours à l'assistance d'un avocat dans le cadre des procédures à venir dans la limite des crédits inscrits au budget
    - Autorise le Maire à solliciter si besoin est, la réparation de tous les préjudices subis par commune
    - Autorise le Maire à faire usage de cette délibération dès que le con fonctionnement des services municipaux est perturbé
    - Autorise le Maire à se constituer partie civile
  17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal (4600 ₪)
  18. De donner en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
  19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
  20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (2 500 000 ₪)
  21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
  22. D'exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme
- Vote : Pour : 22 voix (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur, BENAOUA Boualem, Madame AOUDAD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Aouad  
Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie  
Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina)  
Abstention : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur Michel HUMBERT, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALT'ZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur YASSINE Abdel

#### 4. Délégation de pouvoirs aux adjoints

##### Le conseil municipal décide :

- 1 D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2 De passer des contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 3 De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 4 D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 5 De décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600 ₪
- 6 De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 7 D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
  - o Autorise le Maire à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès des autorités
  - o Autorise le recours à l'assistance d'un avocat dans le cadre des procédures à venir dans la limite des crédits inscrits au budget
  - o Autorise le Maire à solliciter si besoin est, la réparation de tous les préjudices subis par commune
  - o Autorise le Maire à faire usage de cette délibération dès que le con fonctionnement des services municipaux est perturbé

- Autorise le Maire à se constituer partie civile
- 8 De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal (4600 €)

Vote : même nombre que le 3<sup>ème</sup> point

5. Composition des commissions municipales

Le conseil municipal désigne les membres du conseil municipal pour siéger aux commissions suivantes :

HABITAT / LOGEMENT / ACTION SOCIALE	Aline CABEZA, adjointe Alexandra LE FOLL Kheira AOUAD Gaëlle DIOUF Florence LAUDICINA
CULTURE	Jean-Marc FRESIL, adjoint Aline CABEZA Alexandra LE FOLL Boury DIOUF Abdel YASSINE
AFFAIRES SCOLAIRES / REUSSITE EDUCATIVE	Nathalie BATAUD, adjointe Marina RAMOS-SCHMITT Nadia LE GUERN Karine RANVIER Mélina DUFRAISSE
TRAVAUX	Claude BOUTIN, adjoint Nathalie BATAUD Joseph Jasmin Frédéric DUFOSSE Michel HUMBERT
<u>ENFANCE</u>	Frédéric DUFOSSE, adjoint Karine RANVIER Jean-Marc FRESIL Gaëlle DIOUF Florence LAUDICINA
PETITE ENFANCE	Nadia LE GUERN, adjointe Alexandra Le Foll Martine CHABOT Gaëlle DIOUF Mélian GUYOT-DUFRAISSE

<u>DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	Dider RAJOBSON, adjoint Jean-Marc FRESIL Boualem BENAOUA Marina RAMOS-SCHMITT Michel HUMBERT
<u>SPORT</u>	Alexandra LE FOLL, adjointe Laurence LESPINARD Jean-Eugène LOUZIENI Didier RAYNEAU Michel HUMBERT
<u>SANTE ET HANDICAP</u>	Marina RAMOS-SCHMITT, conseillère déléguée Jamila CHAKIR Karine RANVIER Aline CABEZA Annie SALTZMANN
<u>SECURITE PUBLIQUE</u>	Joseph Jasmin, conseiller délégué Pascal THIEL Didier RAYNEAU Claude BOUTIN Hervé CORZANI
<u>EMPLOI ET COMMERCE DE PROXIMITE</u>	Karine RANVIER, conseillère déléguée Pascal THIEL Kheira AOUAD Jean-Eugène LOUZIENI Hervé CORZANI
<u>VIE ASSOCIATIVE ET RETRAITES</u>	Jean-Eugène LOUZIENI, conseiller délégué Nadia LE GUERN Didier RAJOBSON Laurence LESPINARD Hervé CORZANI
<u>JEUNESSE</u>	Kamel MEDNINI, conseiller délégué Marina RAMOS-SCHMITT Frédéric DUFOSSE Didier RAJOBSON Abdel YASSINE
<u>AFFAIRES SOCIALES ET LUTTES CONTRE LES DISCRIMINATIONS</u>	Gaëlle DIOUF, conseillère déléguée Aline CABEZA Marina RAMOS-SCHMITT Nathalie BATARD Mélina DUFRAISSE

Vote : 28 voix pour (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur, BENAOUA Boualem, Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Aouad  
Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie  
Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur Michel HUMBERT, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur YASSINE Abdel)

6. Désignation des membres du conseil municipal au centre communal d'action sociale

Le conseil municipal décide de fixer à 8 membres le nombre de représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le vote à bulletins secrets a donné :

Liste présentée :

- Aline CABEZA
- Nathalie BATARD
- Karine RANVIER
- Kheira AOUAD
- Boualem BENAOUA

Liste «pour Fleury unis et solidaire »

- Mélina GUYOT-DUFRAISSE
- Florence LAUDICINA

Vote : même nombre de votants que le 5<sup>ème</sup> point

7. Election des membres à la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal a donné les résultats suivants :

- ◆ Nombre de votants : 28
- ◆ Suffrages exprimés : 28

En qualité de TITULAIRES
Claude BOUTIN
Kamel MEDNINI
Didier RAJOBSON
Martine CHABOT
Michel HUMBERT

En qualité de SUPPLEANTS
Boury DIOUF
Didier RAYNEAU
Joseph JASMIN
Pascal THIEL
Hervé CORZANI

Vote : même nombre de votant que le 5<sup>ème</sup> point

8. Délégation de 6 délégués à la communauté d'agglomération du Val d'Orge

Le conseil municipal décide de désigner

- David DEROUET
- Laurence LESPINARD
- Pascal THIEL
- Boualem BENAOUA
- Diouf BOURY
- Kheira AOUD

En qualité de délégués, du conseil municipal, au conseil de la communauté d'agglomération du Val d'Orge à compter du 12 décembre 2009

Vote : Pour : 22 voix (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATAUD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem, Madame AOUD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATAUD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina)  
 Contre : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur Michel HUMBERT, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur YASSINE Abdel

Départ de Florence Laudicina. Monsieur Boualem Benaoua excusé.

9. Désignation de 2 membres à la commission d'évaluation des charges

Le conseil municipal décide de désigner respectivement Monsieur DERROUET David et Madame LESPINARD Laurence respectivement en qualité de membres titulaire et suppléant à la commission d'évaluation des transferts des charges.

Vote pour : 20 voix (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATAUD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATAUD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina)  
 Contre : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur YASSINE Abdel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé

Abstention :

Retour de Monsieur Boualem Benaoua

10. Désignation des représentants de la commune au CMPP

Le conseil municipal désigne pour le représenter auprès de l'Association Intercommunale entre les villes de Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis :

- Outre le Maire, vice-président de droit,
- Marina RAMOS-SCHMITT
  - Jean-Marc FRESIL
  - Aline CABEZA

Vote : 22 voix pour Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATAUD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem, Madame AOUD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATAUD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina,  
 Contre : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdel

11. Désignation d'un vice-président au conseil d'administration de la SORGEM

Le conseil municipal désigne comme représentant de la commune de Fleury-Mérogis, au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SORGEM :

- David DERROUET et l'autorise à exercer les fonctions de vice-président au sein du conseil d'administration de la SORGEM comme représentant de la commune de Fleury-Mérogis

Vote : Pour : 22 voix Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENOUA Boualem, Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENOUA Aouad, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina, Contre :

Abstention : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdel

12. Désignation des représentants de la collectivité auprès du comité technique paritaire de la commune de Fleury-Mérogis

Le conseil municipal confirme à 10 le nombre de membres titulaires au CTP soit 5 membres pour le collège représentant la collectivité et 5 membres pour le collège représentant le personnel.

Sont désignés comme membres titulaires et suppléants représentant la collectivité :

Membres titulaires :

- Jean-Marc FRESIL
- Aline CABEZA
- Nadia LE GUERN
- Frédéric DUFOSSE
- Abdel YASSINE

Membres suppléants :

- Marina RAMOS-SCHMITT
- Alexandra LE FOLL
- Laurence LESPINARD
- Didier RAYNEAU
- Annie STALZMANN

Vote : 28 voix pour Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENOUA Boualem, Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENOUA Aouad, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina, Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdel

Contre :

Abstention :

13. Création d'un comité d'hygiène et sécurité désignation des représentants

Le conseil municipal confirme le nombre de membres par collèges à trois

Désigne comme représentants du collège de la collectivité

Membres titulaires :

- ◆ -Monsieur BOUTIN Claude
- ◆ -Pascal THIEL
- ◆ -Annie SALTZMANN

Membres suppléants :

- ◆ -Alexandra LE FOLL
- ◆ -Marina RAMOS-SCHMITT
- ◆ -Abdel YASSINE

Vote : même nombre de votant que le 12<sup>ème</sup> point

14. Représentation de la commune au syndicat mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité

Le conseil municipal désigne en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz :

- David DERROUET

En qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz :

- Didier RAJOBSON

Vote : 22 voix pour : Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENOUA Boualem, Madame AOUAD Kheira pouvoir à Monsieur BENOUA Aouad, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur

RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina,  
Contre :

Abstention : 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdel

15. Désignation des représentants au conseil communal de prévention de la délinquance

Le conseil municipal confirme la présidence du CLSPD par le Maire, David DERROUET, et désigne en qualité de représentant du conseil municipal :

- Joseph JASMIN

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

16. Désignation d'un représentant à l'AMF, AMIF, UME

Le conseil municipal désigne en qualité de représentant de la commune Monsieur David DERROUET , à l'A.M.F., l'AMIF et l'UME

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

17. Désignation d'un conseil municipal chargé des questions de défense

Le conseil municipal désigne Joseph JASMIN en qualité de conseiller correspondant défense.

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

18. Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration du CEPFI

Le conseil municipal désigne Kamel MEDNINI au conseil d'administration

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

19. Désignation d'un représentant au conseil d'administration du CIG

Le conseil municipal désigne en qualité de représentant titulaire

- David DERROUET

Désigne en qualité de représentant suppléant

- Laurence LESPINARD

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

20. Représentation de la commune à la SEMARDEL

Le conseil municipal David DERROUET en qualité de représentant à la SEMARDEL pour représenter la commune au conseil d'administration

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

21. Représentation de la commune à l'association pour l'insertion locale et l'emploi

Le conseil municipal désigne Madame RANVIER Karine pour siéger au conseil d'administration de l'AILE, collègue des élus du territoire d'intervention du PLIE

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

22. Désignation d'un correspondant sécurité routière

Le conseil municipal désigne Monsieur Joseph JASMIN conseiller municipal en qualité de conseiller correspondant sécurité routière

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

23. Frais de déplacement, de mission et autres frais des élus

Le conseil municipal décide le remboursement aux frais réels sur présentation de justificatif, des frais engagés par le maire, les maires adjoints, les délégués et les conseillers municipaux dans l'exercice de leur fonction d'élu pour des frais de déplacements, de missions et autres frais (frais de repas dans le cadre de réunion de travail...).

Vote : même nombre de votant que le 12<sup>ème</sup> point

24. Formation des élus

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec tout organisme de formation agréé, toute formation que lui demanderaient un ou plusieurs élus

Vote : même nombre de votant que le 12<sup>ème</sup> point

25. Décision modificative n°2

Le conseil municipal décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, la décision modificative N°2 du **budget 2009** de la Commune est arrêtée à un total de :

- La section de Fonctionnement : 0.00 Euros

- La section d'Investissement : 0.00 Euros

Vote : même nombre de votant que le 14<sup>ème</sup> point

26. Préemption par la commune du fonds de commerce le Narval, 1 place du 8 mai 1945

Le conseil municipal affirme sa volonté d'intervenir pour l'acquisition par la Commune du fonds de commerce, Le Narval, situé 1 place du 8 mai 1945 à Fleury-Mérogis.

Vote : 22 voix pour : Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem, Madame AOUDAD Kheira pouvoir à Monsieur BENAOUA Aouad, Monsieur THIEL Pascal, Monsieur RAYNEAU Didier pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina,

Contre: 6 voix Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine pouvoir à Monsieur HUMBERT Michel, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALT'ZMANN Annie, Madame LAUDICINA Florence pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdel

27. Marché des assurances du personnel

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Vote : même nombre de votant que le 12<sup>ème</sup> point

28. Mise à jour du barème et des modes de calcul des participations financières pour les structures d'accueil de la petite enfance pour l'année 2009

Le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2009, conformément aux instructions de la CAF, la participation horaire des familles aux frais de garde de leurs enfants dans les structures municipales selon un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources mensuelles des familles comme suit :

- pour 1 enfant taux d'effort de 0.06% des ressources mensuelles
- pour 2 enfants taux d'effort de 0.05% des ressources mensuelles
- pour 3 enfants taux d'effort de 0.04% des ressources mensuelles
- pour 4 enfants taux d'effort de 0.03% des ressources mensuelles
- pour 5 enfants et + taux d'effort de 0.025% des ressources mensuelles

Décide que l'accueil simultané d'un deuxième enfant dans le même établissement communal donnera lieu à l'application du taux d'effort immédiatement inférieur, de même pour l'accueil d'un enfant handicapé la famille se verra appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel elle aurait dû prétendre.

Fixe le seuil « plafond » des ressources à 4450 Euros tout en précisant que la collectivité poursuivra l'application du taux d'effort au-delà de ce seuil « plafond ».

Fixe le seuil « plancher » des ressources à 573 Euros par mois correspondant au montant du RMI pour une personne isolée avec un enfant déduction faite du forfait logement.

Fixe au titre des situations d'urgence sociale un tarif minimum horaire de 0.32 Euro/heure.

Fixe au titre des accueils ponctuels un tarif fixe correspondant à la participation moyenne des familles sur l'exercice précédent, soit un montant de : 1,12 Euros / heure, dans l'attente de la connaissance des ressources des familles.

Vote : même nombre de votant que le 12<sup>ème</sup> point

29. Vente du bien privé communal, 17 rue Jean Marillier, parcelle AM 148

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente du bien cadastré AM 143 appartenant au domaine privé communal.

Vote : même nombre du votant que le 26<sup>ème</sup> point

Séance levée à 13 heures.